

Communiqué de presse

Lors de la session du Conseil départemental des 14 et 15 décembre dernier, François Sauvadet présentait un rapport indiquant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une unité de traitement de l'eau sur le réservoir de Grosbois, se constituant ainsi maître d'ouvrage d'une opération dont il n'a pas la compétence.

La loi a clairement réparti les compétences de chaque collectivité : celles de l'eau potable et de l'assainissement sont exercées par les communes et intercommunalités. Le Conseil départemental n'a donc pas vocation à se constituer maître d'ouvrage sur cette opération et a fortiori alors que certains acteurs locaux ne sont pas favorables à cette démarche, comme le rappelait M Pierre POILLOT, Conseiller départemental et Président du syndicat mixte du barrage de Chamboux.

Nous avons interpellé de nombreuses fois le Président du Conseil départemental sur ce sujet, votant contre la stratégie départementale de l'eau présentée le 25 novembre 2019, et à nouveau contre la délibération présentée le 15 décembre dernier. Aucune réponse n'ayant été apportée aux questions précises soulevées publiquement, le groupe a décidé de déposer un recours devant le tribunal administratif de Dijon, demandant l'annulation de cette délibération, au motif de ce que le Conseil départemental n'a pas compétence dans le domaine de l'eau.

Dans un contexte marqué par l'augmentation de la précarité et des inégalités, il nous semble que les 5 millions d'euros dédiés aux frais d'études de ces opérations, auxquels pourraient s'ajouter plus d'une quinzaine de millions d'euros de travaux, seraient mieux employés à l'exercice des compétences qui sont celles du Conseil départemental : les solidarités humaines.

Colette POPARD
Présidente du groupe des Forces de Progrès

Christophe AVENA DIJON 5 **Michel BACHELARD** CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR **Hamid EL HASSOUNI** DIJON 3 **Dénia HAZHAZ** CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR **Lionel BARD** Dijon 2 **Sandrine HILY** DIJON 3 **Nathalie KOENDERS** DIJON 2 **Christophe LUCAND** LONGVIC/GEVREY **Céline MAGLICA** DIJON 6 **Béatrice MOINGEON-HERMARY** ARNAY-LE-DUC **Massar N'DIAYE** DIJON 6 **Pierre POILLOT** ARNAY-LE-DUC **Colette POPARD** DIJON 5 **Christine RENAUDIN-JACQUES** TALANT/SOMBERNON **Paul ROBINAT** TALANT/SOMBERNON **Jeannine TISSERANDOT** CHENÔVE **Céline TONOT** LONGVIC/GEVREY